



COMMUNAUTÉ 360 DU CALVADOS



CONVENTION CONSTITUTIVE DE LA COMMUNAUTÉ 360 DU CALVADOS

- La signature de la convention constitutive a été une étape marquant officiellement la naissance et la reconnaissance juridique de la Communauté 360 du Calvados.
- Derrière cette signature, se dessine le résultat d'un travail de longue haleine, marqué par la concertation entre les parties impliquées et les membres cœurs. Ces échanges ont permis de renforcer l'interconnaissance, de partager les pratiques par le biais de retour d'expériences dans le but de faciliter le parcours des personnes en situation de handicap.

**Convention constitutive de la
communauté 360 du Département du
Calvados**

2023-2026

Version 31 octobre 2023

FOCUS INSTANCES

COTER (24 mars 2023 et 13 décembre 2023)

- Le comité territorial départemental (COTER) est co-présidé par l'ARS Normandie, le Département du Calvados, l'Education Nationale et le Préfet de département (le cas échéant représenté par le sous-préfet à l'inclusion) en lien avec les représentants des personnes en situation de handicap, et est organisé une fois par semestre. La Communauté 360 du Calvados est représentée dans ce COTER.
- 2 objectifs principaux :
 - ✓ le pilotage de la Communauté 360 ;
 - ✓ le suivi et la coordination des politiques portées par l'État et le Département en faveur des personnes en situation de handicap.
- Le COTER apportera son appui pour renforcer l'action de la communauté et lever les difficultés ou freins rencontrés tels que :
 - ✓ le développement de partenariats,
 - ✓ la communication ou promotion d'actions en faveur de l'inclusion,
 - ✓ l'appui au repérage des personnes sans solutions.

Comité décisionnel (22 mai 2023, 2 octobre 2023, et 18 décembre 2023)

- **Le comité décisionnel est composé de l'ensemble des membres cœurs et a pour objectif :**
 - ✓ de s'assurer de la mise en œuvre et du bon fonctionnement de la communauté,
 - ✓ de veiller à la qualité des réponses apportées et la priorisation de celles-ci.

Comités thématiques

- Les comités thématiques réunissent de nombreux acteurs du territoire invitant la communauté à réfléchir et se questionner sur des sujets tel que « l'accès aux droits - accès à l'offre de services et d'accompagnement » ou encore « la continuité et la structuration des réponses aux situations individuelles ».
- Chaque groupe de travail a abouti à la création de différents outils ou de définir des processus d'articulation. Par exemple : la charte des bonnes pratiques et principes, un logigramme (3 niveaux de réponses), une fiche de liaison...

6 comités

(dont les 4 premiers nommés dans le cahier des charges)

Amélioration de l'accès aux droits et aux offres de services et d'accompagnement

Continuité des réponses aux situations individuelles

Place des personnes en situation de handicap, éthique

Qualité et formation

Pair-aidance

Accès à la santé

MISE EN PLACE DES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ

COMITÉ THÉMATIQUE I : ACCÈS AUX DROITS - ACCÈS À L'OFFRE DE SERVICE ET D'ACCOMPAGNEMENT



Charte des bonnes pratiques et principes / harmonisation des modalités d'admission

Constats :

Il paraît nécessaire de s'accorder sur ce que nous entendons par inscription sur liste d'attente dans Via Trajectoire, inscription automatique dès réception de la notification ou inscription sur liste d'attente un fois le contact pris avec l'utilisateur ou le dossier d'admission complété ...

Tous les ESMS n'ont pas les mêmes modalités d'admission et/ou des outils formalisés, procédures...

Il est nécessaire que tous les ESMS soient destinataires de la notification de la personne et ont connaissance des ESMS vers lesquels la personne a été orientée (Via trajectoire/MDPH)

Lors des différents groupes de travail, les membres soulignent la nécessité de guider et d'accompagner les personnes en situation de handicap et/ou leurs proches, au cours du processus d'admission :

- Aide administrative pour remplir les dossiers de demande MDPH et autres démarches
- Information claire et centralisée relative aux droits des personnes, à l'offre existante, et aux démarches à réaliser pour entrer en établissement / avoir accès à un service ou à une prestation
- Orientation personnalisée et transparente pour s'assurer de l'adéquation entre les attentes et les réponses proposées
- Ecoute pour lever les réticences qui pourraient peser sur l'acceptation de l'aide extérieure et accompagner les personnes dans leur « cheminement » si elles en ont besoin
- Suivi individualisé dans l'attente de la mise en œuvre des réponses (information sur les délais et la gestion des listes d'attente)
- Propositions concrètes de réponses et d'alternatives dans l'attente d'une admission en ESMS (participer à un loisir ou une sortie au sein d'un établissement, étayage en milieu ordinaire, recours à des services associatifs...)

Engagements et principes proposés :

1. Faciliter les démarches et soutenir les personnes/familles durant le parcours d'entrée en ESMS
2. Communiquer entre ESMS : renforcer la transmission des informations
3. Inscription sur la liste d'attente Via Trajectoire dès réception de la notification MDPH par l'ensemble des ESMS notifiés
4. S'engager à rendre visible sa procédure et ses modalités d'admission afin d'être transparent vis-à-vis des familles (livret d'accueil, site internet, critères de priorisation des listes d'attentes, délais...)

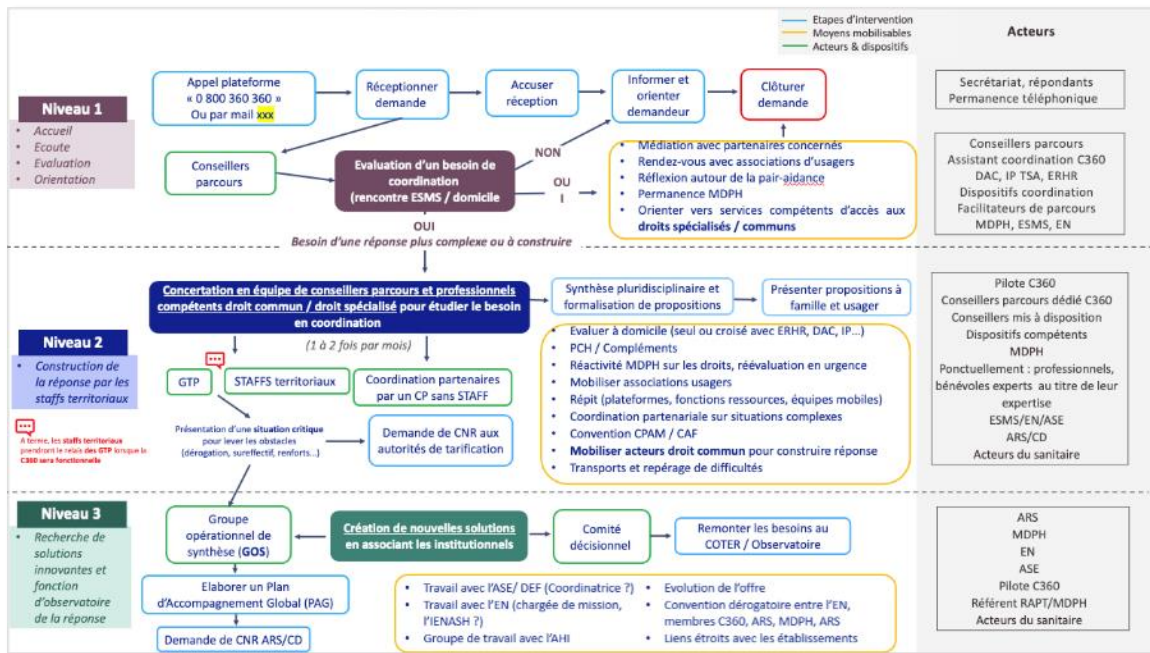
Date des comités réalisés :

- ✓ 28 juin 2023
- ✓ 3 juillet 2023
- ✓ 8 septembre 2023
- ✓ 7 novembre 2023

Ces groupes de travail ont permis la création d'une charte des bonnes pratiques et principes qui a pu être validée lors du comité décisionnel du 18 décembre 2023.

MISE EN PLACE DES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ

COMITÉ THÉMATIQUE 2 : CONTINUITÉ - STRUCTURATION DES RÉPONSES AUX SITUATIONS INDIVIDUELLES




Dates des comités réalisés :

- 20 juin 2023
- 21 septembre 2023
- 17 octobre 2023

Ces rencontres ont permis la création du logigramme qui a pu être validé lors du comité décisionnel du 2 octobre 2023.

Un point régulier avec la MDPH et l'Éducation Nationale afin de définir les articulations et la priorité des situations.

- 
- **Niveau 1** : En répondant aux appels « 0 800 360 360 », le **conseiller en parcours (CP)** assure une première écoute et analyse de la demande. Il peut orienter la personne vers les acteurs compétents et être médiateur (**niveau où la C360 est la plus sollicitée aujourd'hui**).
 - **Niveau 2** : Une concertation en équipe est mise en place 2 fois par mois pour l'orientation, l'évaluation d'un besoin de coordination et d'agencement d'une solution adaptée. Celle-ci permet la résolution de situations complexes par une synthèse entre membres et partenaires de la Communauté 360 en cas de ruptures avérées ou absence de solution effective et permet aussi la création de nouvelles solutions (**mobilisation d'un STAFF territorial, remplaçant le Groupe de Travail Partenarial (GPT) à terme**).
 - **Niveau 3** : La **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** et le référent **Plan d'Accompagnement Global (PAG) / Réponse Accompagnée Pour Tous (RAPT)** en concertation avec la Communauté 360 et les **Autorités de Tarification et de Contrôle (ATC)**, mobilisent un **Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS)** pour lever les obstacles repérés en STAFF Territorial. Le pilote de la Communauté 360 est fonction ressource et observatoire pour remonter les besoins en COTER notamment.

MISE EN PLACE DES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ

COMITÉ THÉMATIQUE 6 : ACCÈS À LA SANTÉ

Présentation des actions autour de la santé en faveur des personnes en situation de handicap et/ou des aidants (ARS, CPAM, DAC Revivre/Axanté, Autisme Basse Normandie, RSVA, FH Miséricorde, Normandie Pédiatrie).



Dates des comités réalisés :

- ✓ 17 novembre 2023

Pistes des thèmes évoqués :

- Le transport ;
- L'accueil et l'accessibilité en établissement de santé ;
- L'accompagnement dans les différents services médicaux ;
- « Handiophthalmo » ;
- Sensibilisation et formation auprès des référents santé handicap.

MISE EN PLACE DES INSTANCES DE LA COMMUNAUTÉ

COMITÉ THÉMATIQUE 3 : LA PLACE DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP - ÉTHIQUE

Dates des comités réalisés :

- ✓ 5 décembre 2023

Pistes des thèmes évoqués :

- Définir l'éthique (construction d'une charte ?),
- Solliciter le collectif inter-associatif,
- L'organisation d'une journée ciblée sur les aidants,
- L'accès au milieu ordinaire,
- L'inclusion à la vie citoyenne.



RÉPONSES AUX SITUATIONS INDIVIDUELLES

- Un suivi des situations reçues sur le numéro Vert, s'est renforcé dès l'arrivée du pilote avec l'appui de l'équipe du RSVA et les autres acteurs du territoire. Cette gestion s'est faite majoritairement à distance (mails, appels...) dans l'attente de l'arrivée des conseillers en parcours ;
- La participation du pilote de la communauté à des GOS en tant que membre permanent ;
- Plusieurs groupes de travail avec la MDPH ont eu lieu pour définir un périmètre de collaboration avec la RAPT ainsi que les autres pôles de la MDPH.

Ces échanges ont permis de définir un processus dans la gestion des situations individuelles complexes repérées sur le territoire.



RÉPONSES AUX SITUATIONS INDIVIDUELLES

À ce titre, certaines situations ont pu trouver des réponses innovantes et adaptées avec la mobilisation des membres cœurs de la Communauté 360.

- Le pilote de la communauté 360, la MDPH et l'Éducation Nationale se sont concertés à plusieurs reprises dès l'été 2023 pour mettre en place un tableau de suivi actualisé trimestriellement des situations critiques d'enfants scolarisés.

L'objectif :

- ✓ Assurer une veille et proposer un suivi des situations critiques repérées par l'Éducation Nationale.
- ✓ Définir les articulations et sollicitations entre les différents acteurs.

Des STAFFS Territoriaux seront organisés dès le 1er trimestre 2024 pour les situations les plus critiques non suivies par la RAPT. Ces rencontres partenariales permettront une évaluation des besoins des personnes et de réfléchir à un parcours adapté en proximité du lieu de vie.

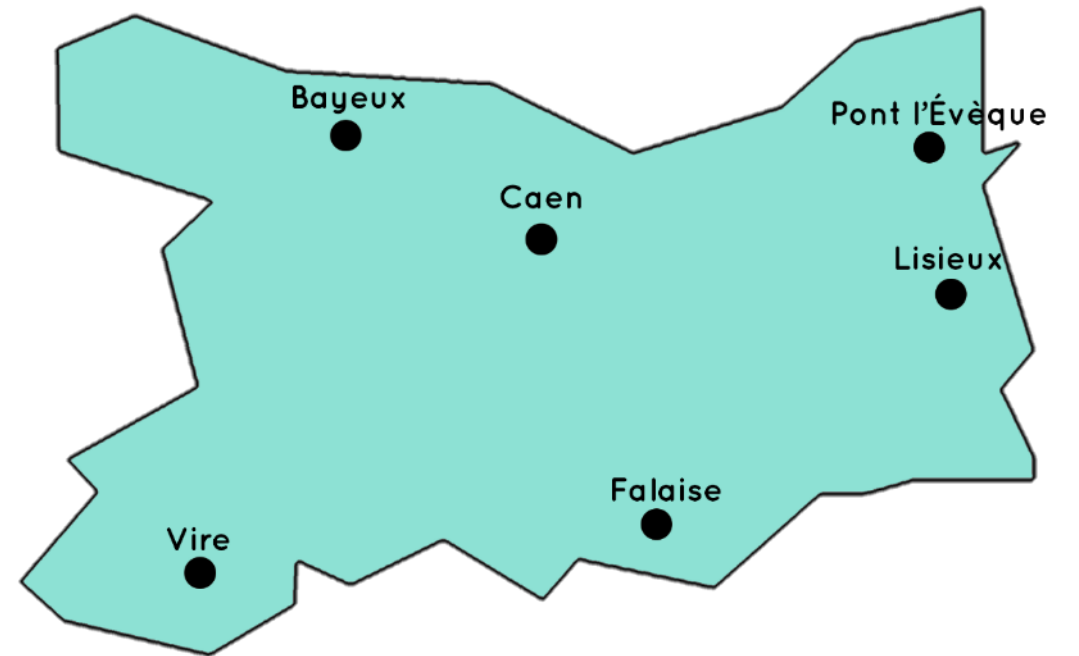


STAFFS TERRITORIAUX

6 STAFFS territoriaux composés des acteurs de proximité permettant souplesse, agilité et innovation dans les réponses.

Lien privilégié avec la chargée de mission RAPT.

Une remontée des besoins par les acteurs.
Logique « d'aller vers ».



PERSPECTIVES 2024

La poursuite des travaux engagés en 2023 dans les comités thématiques prioritaires :

- La réflexion sur la création d'une fiche d'admission harmonisée ;
- Le lancement de travaux en sous-groupe pour aborder la question des listes d'attente et définir collégialement la typologie d'une situation complexe ;
- Le renforcement de la cohérence opérationnelle et la formalisation du processus de fonctionnement des STAFFS territoriaux ;
- Le repérage des ressources existantes pour l'accès à la santé.

Poursuivre la structuration de la communauté :

- Renforcement et déploiement de l'équipe des conseillers en parcours ;
- La déclinaison des outils de communication professionnels et grand public ;
- La formalisation de la convention avec la MDPH ;
- L'élargissement de la communauté aux acteurs du droit commun.

